



Architecture du financement climatique mondial

Smita Nakhooda et Charlene Watson, ODI
Liane Schalatek, HBS

Fondamentaux
du financement
climatique **2**

NOVEMBRE 2016

Le financement climatique reste indispensable à la réalisation d'un développement résilient au changement climatique à faible teneur en carbone. L'architecture du financement climatique mondial est complexe et constamment changeant. Les fonds sont déboursés via des canaux multilatéraux (à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la CCNUCC), et de plus en plus souvent via des canaux bilatéraux, ainsi que par les fonds climatiques régionaux et nationaux. Le suivi de ces flux est difficile en l'absence d'une définition acceptée de ce que recouvre le « financement climat » ou des règles comptables uniformes. La vaste gamme de mécanismes de financement climat met à rude épreuve la mise en cohérence des financements. Des efforts sont toutefois menés pour les coordonner et les rendre plus faciles d'accès pour tous.

Financements climatiques

En l'absence d'une définition internationale, les financements climats désignent les ressources financières mobilisées pour aider les pays en développement dans l'atténuation et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Cette définition recouvre également les engagements en matière de financements publics pris par les pays développés dans le cadre de la CCNUCC. Dans l'Accord de Copenhague de 2009, qui a été confirmé par la décision de Cancún et la plateforme de Durban, les pays développés se sont engagés à verser 30 milliards US\$ entre 2010 et 2012. Tandis que les pays contributeurs à la fin de la période de démarrage rapide de financement ont déclaré avoir dépassé cet objectif (Nakhooda, Fransen et coll., 2013), l'Accord de Paris rappelle que les pays développés devraient prendre les devants dans la mobilisation du financement climatique "en provenance d'une grande variété de sources, instruments et canaux" dans une "progression au-delà des efforts antérieurs," avec la décision de la COP d'accompagnement acceptant de fixer un nouvel objectif collectif avec un plancher de 100 milliards de dollars en 2025. De nombreux pays ont souligné la nécessité d'un renforcement du soutien international pour la mise en œuvre de leurs Plans nationaux d'adaptation (PAN), ainsi qu'un accroissement des ambitions pour les Contributions prévues au niveau national (INDCs) (Hedger et Nakhooda, 2015), ainsi que de veiller à ce que les financements et les investissements soient disponibles pour réaliser ces objectifs. Les pays en développement ont souligné l'importance des financements pour remédier les pertes et dommages dû au changement climatique ayant déjà eu lieu dans leur pays. Actuellement, cependant, ni le mécanisme de Varsovie sur les pertes et les dommages, ni l'Accord de Paris n'établissent le lien avec le financement pour le climat.

Une étude commandée par les gouvernements français et

péruviens en leur qualité de présidents de la COP 21 et 20, a conclu respectivement que 62 milliards US\$ de sources publiques et privées ont été dirigés vers les pays développés en provenance de pays en développement en 2014 (OCDE, 2015). Il convient de noter qu'il s'agit principalement d'investissements du secteur privé et qu'il est difficile de comptabiliser la part des financements publics réellement additionnelle (c'est à dire, les financements publics en sus des engagements financiers et efforts existants pour le développement). La Note CFF 1 détaille le principe de l'additionnalité des financements. La deuxième Biennale d'évaluation et présentation des flux de Finances climatiques de la CCNUCC, publiée en novembre 2016, suggère également une augmentation des finances publiques pour les pays en développement.

La figure 1 présente un aperçu de l'architecture mondiale des financements et en particulier, les mécanismes de financement public. Les flux financiers transitent par plusieurs canaux, y compris via les fonds multilatéraux spécialisés dans la lutte contre les changements climatiques. Plusieurs pays développés ont également créé des initiatives de financement climatique, ou font transiter ces financements par le biais de leurs institutions bilatérales d'aide au développement. En parallèle, de nombreux pays en développement ont créé des fonds nationaux et régionaux pour réceptionner et canaliser les financements climat. Fin 2015, lors des préparatifs de la COP21 à Paris, les fonds climatiques ont également reçu 6,4 millions US\$ en contributions annoncées par les gouvernements infranationaux du Québec, de la ville de Paris et de la Wallonie. Les types de financements disponibles sont de plusieurs types : des subventions et des prêts concessionnels aux garanties et aux capitaux. Les structures de gouvernance, les modalités de fonctionnement et les objectifs varient. Si on constate une plus grande transparence des financements climat transitant

par les fonds multilatéraux, il reste souvent plus difficile d'accéder à des informations détaillées sur les initiatives bilatérales.

Si la multiplicité des canaux de financement accroît les possibilités des pays bénéficiaires d'accéder aux fonds climat, elle rend également le processus plus complexe. Il est de plus en plus difficile de faire le suivi, la comptabilisation et la vérification des financements climatiques, de coordonner une réponse et de rendre compte de leur utilisation efficace et équitable. Il est possible de tirer des enseignements quant à la meilleure manière de structurer les financements climatiques en vue d'optimiser leur impact ainsi que les co-bénéfices environnementaux, sociaux ou liés à l'égalité des sexes. Le Climate Funds Update créée par ODI et HBS, vise à surveiller l'évolution de cette architecture complexe. En parallèle, le programme de travail de l'ODI sur l'efficacité des financements climat internationaux publie des réflexions à ce sujet (<http://www.climatefundsupdate.org/effectiveness>).

Le Climate Funds Update suit les entités opérationnelles de la CCNUCC, les grands fonds multilatéraux sur le climat, les fonds bilatéraux qui figurent en bonne place dans les rapports à la CCNUCC, et les fonds qui ont eu un rôle important de démonstration. Il ne détecte pas tous les fonds climatiques ou tous les canaux de financement climatique, en raison de limites aux informations disponibles ainsi que de limitations de ressources

Les canaux multilatéraux du financement climatique

Les initiatives multilatérales pour le financement climat prennent souvent leur distance avec les structures de gouvernance dominées par les pays contributeurs et propres aux institutions de financement pour le développement. Leur attitude renforce la visibilité et la représentation des gouvernements des pays en développement dans la prise de décision. Des mesures ont également été prises pour accroître la participation et la redevabilité dans les structures de gouvernance des fonds multilatéraux. A commencer par l'octroi du statut d'observateur aux parties prenantes non gouvernementales dans les réunions des Fonds, et la possibilité d'une participation plus ou moins active.

Créé en 1991, le **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** est une entité de mise en œuvre du mécanisme financier de la CCNUCC et un des premiers Fonds pour l'environnement. Ses ressources sont allouées en fonction des résultats environnementaux obtenus, tout en garantissant une part des financements à chaque pays en développement. Lors du cinquième cycle de reconstitution du FEM (2011-2014), 40 pays ont alloué environ 1,350 milliard US\$ aux interventions du FEM en matière de lutte contre les changements climatiques. Le FEM 5 a approuvé un total de 909 millions US\$ pour 251 projets, dont 494 millions US\$ ont été déboursés. 30 pays donateurs se sont engagés pour 3,72 milliards US\$ sur tous les domaines d'intervention relatifs à la sixième reconstitution des ressources du FEM (2014-2018). Un montant de 1101 millions US\$ soutiendra le domaine des changements climatiques, mais le FEM6 est de plus en plus concentré sur des programmes qui ciblent plusieurs domaines d'intervention, y compris le changement climatique, dans des domaines thématiques tels que les villes durables et l'utilisation des terres et de la forêt.

Le FEM administre également le **Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA)** et le **Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC)**, sous la direction de la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC. Ces fonds financent l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation et surtout, des petits projets d'adaptation (chaque PMA ne peut recevoir plus de 20 millions US\$). Depuis leur création en 2002, le FPMA a approuvé 981 millions US\$, et le FSCC, 302 millions US\$, au bénéfice de plus de 100 pays depuis sa création en 2002.

Le **Fonds pour l'adaptation (FA)**, qui a également été établi sous la CCNUCC, est financé par un prélèvement de 2 % sur la vente des crédits d'émission provenant du Mécanisme de développement propre créé par le Protocole de Kyoto. Au cours des dernières années, il a dû

compter de plus en plus sur les contributions des subventions des pays développés. Il est opérationnel depuis 2009, avec une capitalisation totale de 569 millions US\$ (les engagements des pays développés inclus) et a financé un total de 54 projets pour un total de 349 millions US\$. Il a été un précurseur dans l'accès direct des pays en développement aux financements, par le biais d'entités nationales de mise en œuvre qui respectent des normes fiduciaires précises. Grâce à ce système, les pays en développement ne sont pas obligés de recourir aux entités de mise en œuvre multilatérales comme les agences des Nations Unies ou les banques multilatérales de développement.

Le **Fonds vert pour le climat (GCF)** de la CCNUCC a été créé à la COP de Durban et est devenue pleinement opérationnelle avec ses premiers projets approuvés à la fin de l'année 2015. Il est attendu que ce fonds devienne un jour le principal canal international de financements publics pour le climat. Il vise à financer la transition vers un développement sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques dans les pays en développement. Il souligne l'importance de l'impulsion et l'appropriation nationale, et s'est engagé à allouer ses financements pour l'adaptation et l'atténuation de manière équilibrée. Le processus initial de mobilisation des ressources pour le Fonds Vert cherche à lever au moins 10.3 milliards US\$. Les pays développés peuvent accéder au Fonds Vert via les banques multilatérales et les agences onusiennes, mais également directement, via des entités nationales, locales et régionales accréditées auprès du Fonds Vert. En novembre 2016, le réseau de partenaires d'exécution du GCF a augmenté à 33 entités accréditées et, le Fonds Vert a approuvé un total de 54 projets pour 1174 millions US\$ USD. CFF 11 traite de la GCF plus en détail. Le CFF 11 présente le Fonds Vert en détail.

A la COP16, le Comité permanent des finances a été créé sous la CCNUCC pour aider la COP à atteindre les objectifs du mécanisme financier de la Convention. Le Comité permanent des finances¹ a été chargé, entre autres choses, de la préparation d'une évaluation biennale des flux financiers pour le climat, la seconde qui étudie les flux de 2013-2014 a été récemment publiée (CCNUCC, 2016).

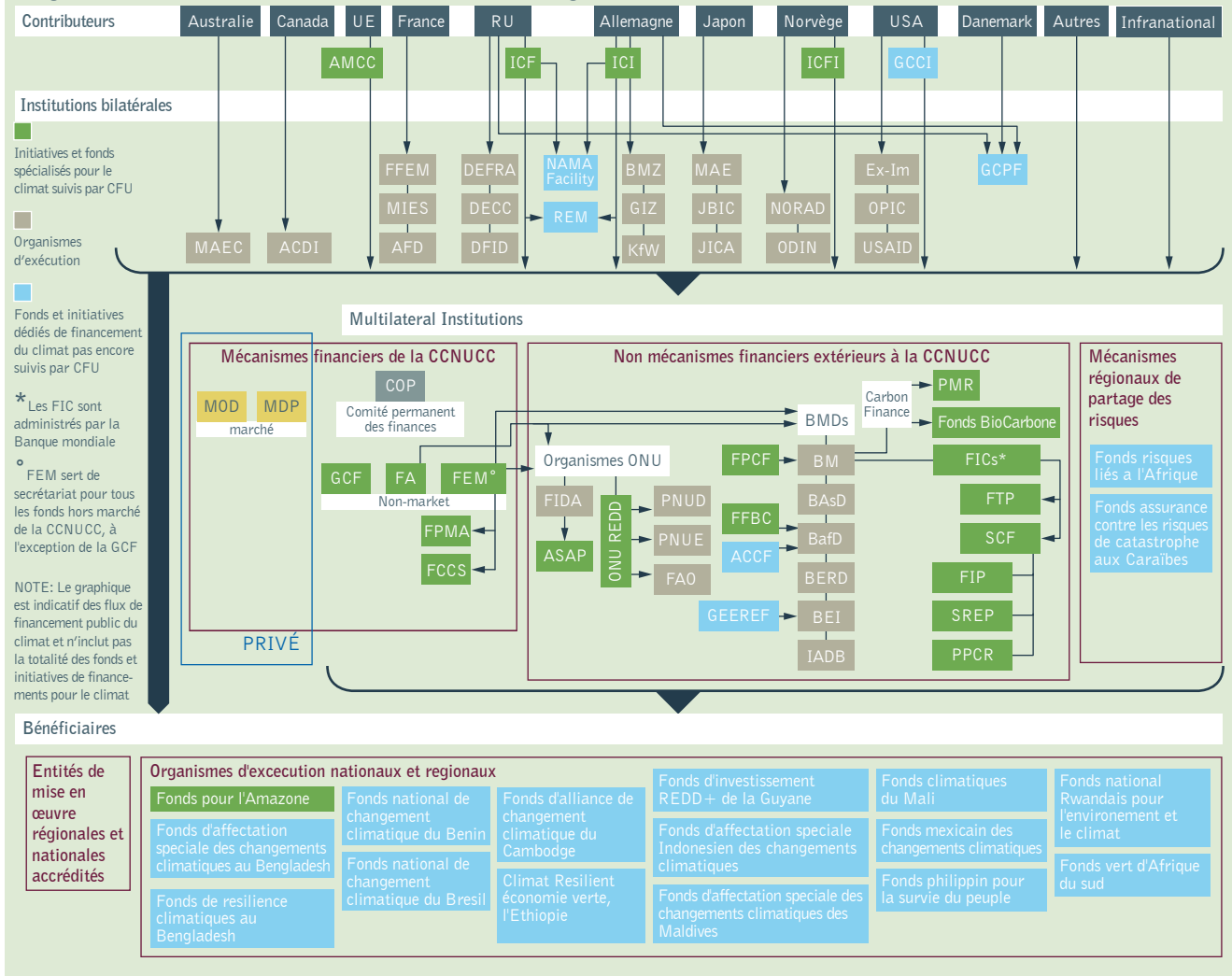
Une part importante des financements climat a transité par des institutions qui ne sont pas directement sous la direction de la CCNUCC COP.

Les **Fonds d'investissement pour le climat (FIC)**, créés en 2008, sont administrés par la Banque mondiale mais fonctionnent en partenariat avec des banques régionales de développement telles que la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BASD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque interaméricaine de développement (BID).

Les FIC financent des interventions programmatiques dans un nombre choisi de pays en développement. Ils visent à mieux comprendre comment déployer des financements publics à grande échelle et aider à la transformation des trajectoires de développement. Les FIC², qui ont fait l'objet d'une contribution totale de 8,14 milliards US\$, abritent le **Fonds pour les technologies propres** (5,47 milliards US\$), et le **Fonds stratégique pour le climat**. Ce dernier rassemble le **Programme pilote de résistance aux chocs climatiques (PPCR)** (1,12 milliard US\$), le **Programme d'investissement pour la forêt (FIP)** (0,74 milliard US\$), et le **Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (SREP)** (0,74 milliard US\$). Alors que les FIC avaient une clause de réexamen qui devait entrer en vigueur au moment où une architecture globale serait en place, ce qui avait été communément compris comme la mise en opérationnalisation du Fonds vert pour le climat (GCF), il a été décidé en 2016 que ses activités seraient étendues jusqu'en 2019 au cours de laquelle les options de l'examen seraient réexaminées.

Les **Banques multilatérales de développement (MDB)** jouent un rôle majeur dans la mécanique des financements pour le climat. Elles sont nombreuses à avoir renforcé la prise en compte du changement climatique dans leurs portefeuilles de prêts et leurs opérations, et

Figure 1: Global climate finance architecture diagram



Organismes d'exécution	
ACDI	Agence canadienne de développement international
AFD	Agence française de développement
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque mondiale
BMZ	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement
DECC	Département de l'énergie et du changement climatique
DEFRA	Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales
DFID	Département du développement international
Ex-Im	Banque américaine d'export-import
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
GIZ	Coopération technique allemande
JBIC	Banque japonaise de coopération internationale
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KfW	Banque allemande de développement
MAE	Ministère des affaires étrangères
MAEC	Ministère des affaires étrangères et du commerce
MIES	Mission interministérielle de l'effet de serre
NORAD	Agence norvégienne de développement et de coopération
ODIN	Ministère norvégien des affaires étrangères
OPIC	Office pour les investissements privés d'outre-mer
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
USAID	Agence américaine pour le développement international
WB	World Bank

Fonds et initiatives multilatéraux	
ACCF	Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique
AMCC	Alliance mondiale contre le changement climatique
ASAP	Programme d'adaptation pour les petits exploitants agricoles
FA	Fonds pour l'adaptation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFBC	Fonds forestier pour le bassin du Congo (accueilli par la BAfD)
FIC	Fonds d'investissement climatique (mis en oeuvre par la BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)
FIP	Programme d'investissement pour la forêt (mis en oeuvre par BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)
FPCF	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier
FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés (accueilli par le FEM)
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques (accueilli par le FEM)
FTP	Fonds pour les technologies propres (mis en oeuvre par la BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)
GCF	Fonds vert pour le climat
GEEREF	Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (accueilli par la BEI)
MDP	Mécanisme pour un développement propre (créé au titre du Protocole de Kyoto)
MOC	Mise en oeuvre conjointe (appliquée au titre du Protocole de Kyoto)
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts
PMR	Partenariat pour le développement des marchés du carbone
PPCR	Programme pilote de résistance aux chocs climatiques (mis en oeuvre par la BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)
SCF	Fonds stratégique pour le climat (mis en oeuvre par la BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)
SREP	Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (mis en oeuvre par la BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)

Fonds et initiatives bilatéraux	
GCCI	Initiative mondiale sur le changement climatique (USA)
GCPF	Fonds mondial Climate Partnership (Allemagne, Royaume-Uni et le Danemark)
ICF	Fonds international pour le climat (RU)
ICFI	Initiative internationale sur la forêt et le climat (Norvège)
ICI	Initiative internationale pour le climat (Allemagne)
NAMA facility	Facilité des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (RU et Allemagne)
REM	REDD premiers Movers (Allemagne et Royaume-Uni)

la plupart des banques gèrent des initiatives climat régionales ou thématiques. L'unité Finance Carbone de la Banque mondiale a établi le **Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF)** qui étudie comment capter les recettes des marchés carbone pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, financer la conservation et de la gestion durable des forêts, et le stockage de carbone forestier (REDD+). Elle administre également le **Partenariat pour le développement des marchés (PMR)** qui aide les pays en développement à créer des mécanismes de marché pour lutter contre les changements climatiques et le **Fonds BioCarbone**, un partenariat public-privé qui mobilise des financements pour la séquestration et le stockage du carbone dans le secteur de l'utilisation des terres. La Banque européenne d'investissement (BEI) administre le **Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF)**. La Banque africaine de développement gère le **Fonds forestier pour le bassin du Congo (FFBC)** finance également le financement climatique amélioré dans les pays africains par le biais du **Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (ACCF)** financé par l'Allemagne et l'Italie, dont les premiers projets ont été approuvés en 2015.

Les agences des Nations Unies et les banques multilatérales de développement sont également les entités de mise en œuvre du FEM, le FPMA, le FSCC, et le Fonds pour l'Adaptation. Les agences des Nations Unies sont souvent les administratrices et/ou les intermédiaires en matière de financements climat. Le **Programme ONU-REDD**, opérationnel depuis 2008, rassemble le PNUD, le PNUE et la FAO pour accompagner les activités REDD+. Sa structure de gouvernance accorde une place officielle aux représentants de la société civile et aux organisations des populations autochtones. Le Fonds international de développement agricole administre aujourd'hui le **Programme d'adaptation pour les petits exploitants agricoles (ASAP)** qui soutient les petits agriculteurs dans l'intensification de l'adaptation au changement climatique au travers de programmes de développement rural.

Les canaux bilatéraux du financement climatique

Une grande partie des financements publics pour le climat est bilatérale, et administrée par des agences de développement existantes. Il y a peu de transparence et de cohérence dans la comptabilisation de certains financements bilatéraux en matière lutte contre les changements climatiques, car les pays classent et comptabilisent eux-mêmes les flux financiers « climat » et il n'existe pas de modalités de communication, ni de système de vérification indépendante. L'initiative Climat et politique a estimé que 12 à 19 milliards US\$ ont été alloués par le biais

gouvernements, les ministères et les agences bilatérales en 2014 en plus de ceux dépensés à travers des fonds climatiques et les institutions de financement du développement, y compris le climat APD (CPI, 2015). Un total de 26 milliards US\$ liés au climat APD ont été signalés à la CAD de l'OCDE en 2014.

Dès 2014, l'**Initiative internationale pour le climat** en Allemagne a approuvé 1,1 milliards US\$ pour un total de 377 projets d'atténuation, d'adaptation et REDD+. Elle est financée en partie et de manière inédite par la vente de permis nationaux d'émissions de Gaz à Effet de Serre. Les recettes sont, en grande partie, additionnelles aux engagements existants pour le développement.

Le **Fonds international pour le climat** au Royaume-Uni a eu une dotation de 5,95 milliards US\$ en 2014. Il a déjà reversé une grande partie des financements de l'ICF à travers des fonds multilatéraux dédiés, y compris les FIC et les GCF. L'Allemagne et le Royaume Uni ont également contribué au « **Dispositif NAMA** » qui finance des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMAs) dans les pays en développement et les économies émergentes qui veulent déployer des actions d'atténuation ambitieuses. L'Allemagne, le Royaume-Uni et le Danemark soutiennent également le **Fonds Mondial de Partenariat Climatique (GCPF)**, géré par le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU) et par la KfW, qui met l'accent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique grâce à un partenariat public-privé. L'Allemagne et le Royaume-Uni soutiennent également le programme **Précurseurs REDD+ (REM)** pour un coût de 141 millions US\$.

L'**Initiative internationale sur la forêt et le climat**, a engagé 3,48 milliards US\$ grâce à des partenariats bilatéraux, les canaux multilatéraux et la société civile. Les financements ont notamment appuyé des activités REDD+ au Brésil, en Indonésie, en Tanzanie et en Guyane.

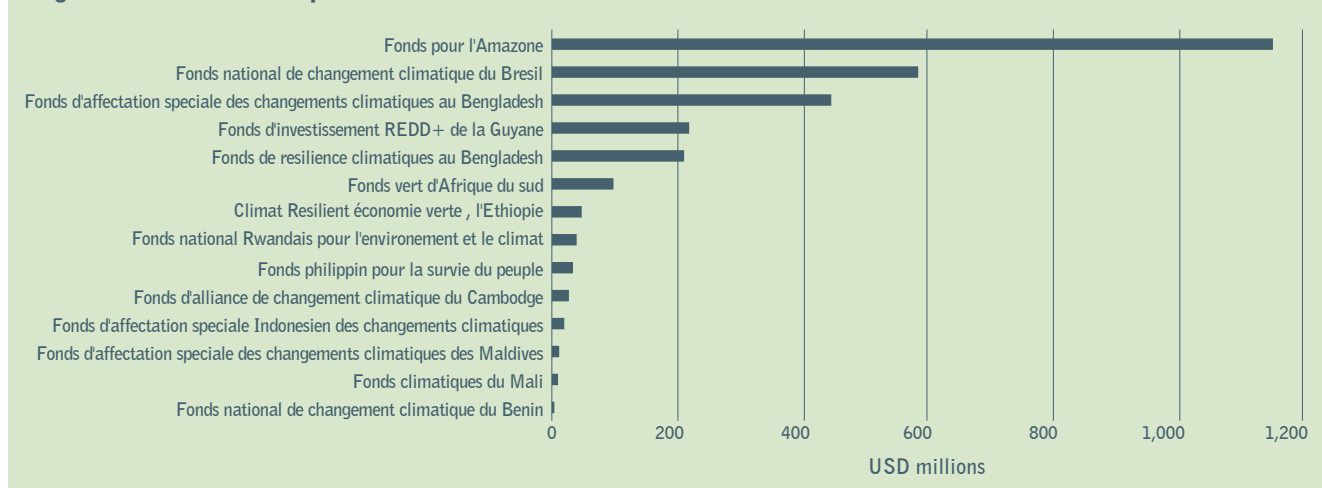
Les fonds nationaux et régionaux pour les changements climatiques

Plusieurs pays en développement ont établi des fonds nationaux et régionaux - selon des formes et des modes de fonctionnements différents. Ces fonds mobilisent des financements internationaux, des ressources budgétaires nationales et/ou des financements privés.

Le **Fonds fiduciaire indonésien pour les changements climatiques (ICCTF)** figure parmi les premiers fonds nationaux créés.

Le **Fonds Amazonie**, établi par le Brésil et administré par la Banque brésilienne de développement (BNDES), est le plus

Figure 2: Fonds climatiques nationales



grand fonds national, grâce à l'engagement de la Norvège de plus d'1 milliard US\$. Il y a aussi des fonds nationaux pour les changements climatiques au Bangladesh, Bénin, Cambodge, Éthiopie, Guyane, Maldives, Mali, Mexique, Philippines, Rwanda et Afrique du Sud (figure 2). Beaucoup d'autres pays ont proposé la création de fonds similaires dans leurs stratégies et plans d'action sur les changements climatiques. Dans de nombreux cas le PNUD a agi comme administrateur initial de fonds nationaux, augmentant la confiance des bailleurs de fonds, garantissant que de bonnes normes fiduciaires seront atteintes, mais de nombreux pays ont maintenant confiés ces tâches à des institutions nationales. Les données sur la dotation des fonds nationaux ne sont pas toujours disponibles.

Dès leur création, ces fonds ont suscité un grand intérêt. Notamment parce que leurs structures de gouvernance indépendantes, transparentes et inclusives devaient permettre d'orienter les financements vers des projets adaptés aux circonstances nationales et conformes aux priorités du pays. Les systèmes de coordination nationaux devaient améliorer l'efficacité des transactions. Cependant en pratique, l'impact des fonds nationaux sur le renforcement de l'appropriation et la coordination nationales des financements reste à démontrer et les sommes de financement que ces fonds ont soulevés sont souvent modestes. Au même moment, de nombreux pays en développement commencent à intégrer le risque climatique dans leurs cadres budgétaires nationaux, et à surveiller les dépenses liées au climat.

Le **Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes aux Caraïbes (CCRIF)** a été créé en 2007 grâce à l'appui de la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement, mais est désormais également financé par les primes des pays en développement. Un groupe de 16 pays-membre à risques offre une assurance paramétrique. De même, le centre de **Capacité de risque de l'Afrique (ARC)** offre un modèle similaire en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine.

In addition to the series of 12 Climate Finance Fundamentals, these recent ODI and HBS publications may be of interest:

- **Adaptation finance and the infrastructure agenda.** Smita Nakhooda and Charlene Watson review international efforts to support adaptation and their linkages with efforts to mobilise new finance for infrastructure. Available at: <http://bit.ly/2dMu8P3>
- **The AIIB and investment in action on climate change.** Darius Nassiry and Smita Nakhooda explore how the AIIB can expand markets for solar, wind and grid technologies, and extend China's leadership in the region in a manner consistent with the commitments to take ambitious action on climate change made by its member countries and prospective member countries as signatories to the Paris Agreement. Available at: <http://bit.ly/2fk5EEx>
- **Financing sustainable development: The critical role of risk and resilience.** Charlene Watson and Jan Kellett make the case that better risk management and the building of resilience are imperative for sustainable development. Available at: <http://bit.ly/2efIUtX>
- **Mutually Reinforcing: Climate Justice, Equitable Climate Finance and the Right to Development.** Liane Schalatek explores the ramifications of the right to development as an inalienable human right for the global challenge of climate change more broadly and more specifically for the concept of climate justice and its application to climate finance provision. Available at: <http://bit.ly/2eWfuRw>
- **In Search of Policy Coherence: Aligning OECD Infrastructure Advice with Sustainable Development.** Motoko Aizawa and Waleria Schuele discuss the privileged relationship of the OECD with the G20 in acting as a powerful voice on policy related to infrastructure investment and development globally and call for the OECD to use its political clout to demonstrate full policy coherence for investment in sustainable development. Available at: <http://bit.ly/1YeHkeE>

Contact us for more information at info@climatefundsupdate.org

Références

Climate Funds Update: www.climatefundsupdate.org (données consultées en novembre 2016)

Climate Policy Initiative (2015). The Global Landscape of Climate Finance 2015. Climate Policy Initiative, Venice, Italy.

Hedger, M. and Nakhooda, S. (2015). Financing Intended Nationally Determined Contributions (INDCs): enabling implementation. ODI, London, UK.

S. Nakhooda, T. Fransen, A. Caravani, T. Kuramochi, A. Prizzon, N. Shimizu, A. Halimanjaya, H. Tilley et B. Welham (2013) : Mobilising International Climate Finance: Lessons from the Fast-Start Finance Period - Overseas Development Institute, Londres (Royaume-Uni) et World Resources Institute, Washington DC (États-Unis).

OECD (2015). Climate finance in 2013-14 and the USD 100 billion goal. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) and Climate Policy Initiative (CPI), Paris, France.

UNFCCC (2014). Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows Report. UNFCCC Standing Committee on Finance, Bonn, Germany.

Notes

1. Les données présentées ici pour les Fonds d'investissement climatique (FIC) n'incluent que les projets approuvés par les banques multilatérales de développement.

Les Notes Fondamentaux du financement climatique s'inspirent des données de Climate Funds Update et sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur www.climatefundsupdate.org

Overseas Development Institute
203 Blackfriars Road | London | SE1 8NJ | UK
Tel: +44 (0)20 7922 0300

Heinrich Böll Stiftung North America
1432 K Street | NW | Suite 500 Washington | DC 20005 | USA
Tel: +1 202 462 7512